



## SEANCE DU 29 JUIN 2021

Date d'envoi de la convocation : le 21 juin 2021

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 163

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance : Tony JOUANNEAULT**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 29 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 17h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

### **Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves (à partir de 17h50), BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, LECRES Marie-Joseph suppléante de BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFILS Gérard, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (à partir de 17h50), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno (à partir de 17h45), FRIGOUT Jean-Marc, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique (à partir de 19h00), HEBERT Karine (à partir de 18h10), OLIVIER Stéphane suppléant HENRY Yves, HERY Sophie, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, KRIMI Sonia, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h21), LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal,

LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques (à partir de 17h55), MARGUERITTE Camille (à partir de 18h25), MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice (à partir de 18h15), MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RENARD Nathalie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, ROGER Véronique, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, JOUBERT Martine suppléante de SOLIER Luc, TARIN Sandrine (à partir de 18h35), TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIEL-BONYADI Barzin, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

#### **Ont donné procurations**

BAUDIN Philippe à CATHERINE Arnaud, BOUSSELMAME Nouredine à LEFRANC Bertrand, GIOT Gilbert à MABIRE Caroline, HEBERT Dominique à CATHERINE Arnaud (de 18h51 à 19h00) LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LEFER Denis à MARTIN-MORVAN Véronique, LEMOIGNE Sophie à HULIN Bertrand, MARGUERITTE Camille à LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 18h25), MARTIN Patrice à VASSAL Emmanuel (jusqu'à 18h15), MOUCHEL Jacky à SANSON Odile, MOUCHEL Jean-Marie à CROIZER Alain, PERRIER Didier à PLAINEAU Nadège, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert, VARENNE Valérie à LEJAMTEL Ralph (à partir de 18h51).

#### **Excusés :**

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, DENIAUX Johan, FALAIZE Marie-Hélène, HELAOUET Georges, HUREL Karine, PIC Anna, SIMONIN Philippe.

## Délibération n° DEL2021\_085

### OBJET : Convention d'objectifs avec l'association CLIC Cotentin

#### Exposé

Le CLIC est à l'origine un espace d'accueil de proximité, qui conseille, informe et oriente les personnes âgées et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Il centralise toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires et sociaux. Trois missions lui ont été assignées : la proximité, la facilité d'accès aux droits et enfin, un travail en réseau.

Ainsi, de 2003 à 2008 : 9 CLIC ont été créés dans la Manche. Lors de leur mise en place, le statut associatif a été privilégié contrairement à d'autres départements.

En 2008, les CLIC de la Manche élargissent leur public aux personnes handicapées. Jusqu'en 2015, les CLIC avaient donc deux missions :

- Accueillir, informer, orienter : guichet unique de proximité à disposition des publics et de leur entourage. Les CLIC ont une vocation pluridisciplinaire et donnent des informations et des conseils sur tous les aspects de la vie quotidienne des personnes.
- Coordonner et animer des actions collectives d'information et de prévention et développer des réseaux de professionnels et de bénévoles.

Le 12 juin 2015, l'assemblée plénière du Conseil départemental, dans le cadre de l'évolution de la politique départementale, reprend aux CLIC la mission d'accueil, d'information et d'orientation et la confie aux Centres Médicaux Sociaux (CMS). Cette démarche a impliqué une reprise du personnel dédié à cette activité.

Fin 2015, le Département conforte les CLIC dans leur rôle de coordination des acteurs locaux dans le champ de la gérontologie, du handicap et d'animation d'actions de prévention.

Depuis sa création, l'Agglomération a apporté son soutien via une subvention aux CLIC Ouest et Nord Est et a soutenu la création d'une seule entité associative, le CLIC du Cotentin, en fusionnant les deux associations portant les deux CLIC présents sur le territoire, et en répondant au souhait de la ville de Cherbourg-en-Cotentin de bénéficier à nouveau de ce service sur son territoire.

Le soutien à ce projet a pu se réaliser grâce à la prise de compétence facultative de l'Agglomération « soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale » ; Prise de compétence actée lors du Conseil du 07 décembre 2017, par extension des compétences des anciennes Communautés de communes.

Au vu du contexte démographique et des enjeux pour le territoire, il est nécessaire de poursuivre le soutien aux missions du CLIC Cotentin qui sont organisées en deux pôles :

- 1 pôle sur les missions CLIC et Administratif,
- 1 pôle L'Espace Ressources en faveur des Aidants à domicile (ERAD).

Le projet de convention d'objectifs, joint en annexe, a pour objet de formaliser le partenariat entre l'Agglomération du Cotentin et l'association CLIC Cotentin pour développer les missions des deux pôles sur le territoire communautaire et un avenant annuel à la présente convention précisera le programme d'actions et le financement prévisionnel de chaque pôle : CLIC-Administratif et ERAD.

Le projet d'avenant, joint en annexe, pour le pôle CLIC fixe la subvention à 77 680 €. Le budget ERAD étant en cours de finalisation, il fera l'objet d'une prochaine délibération.

La présente convention d'objectifs sera conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Enfin, l'association s'engage à :

- Travailler en lien avec l'Agglomération du Cotentin dans le cadre de ses missions.
- Rechercher des co-financements possibles pour le développement d'actions nouvelles.
- Transmettre un compte-rendu financier qui doit permettre de mettre en perspective les données comptables avec l'activité réalisée par l'association par pôle. Ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif des activités par pôle.
- Transmettre les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes.
- Justifier à tout moment sur la demande de la Communauté d'agglomération, l'utilisation des sommes reçues.
- Faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de la Communauté d'agglomération sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2143-3,

**Vu** la délibération n° 2017-246 sur la prise de la compétence facultative « soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale »,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 174 - Contre : 0 - Abstentions : 7- Madame Christèle CASTELEIN, Messieurs Jean-François LAMOTTE et François ROUSSEAU ne prennent pas part au vote) pour :

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer la convention d'objectifs 2021-2023 et l'avenant 2021 ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

David MARGUERITTE

Annexe(s) :  
Projet convention

## CONVENTION D'OBJECTIFS

Entre

La Communauté d'agglomération le Cotentin, représentée par son Président Monsieur David Margueritte,

D'une part

L'association CLIC Cotentin, représentée par son Président, Monsieur François Rousseau,

D'autre part,

### **PREAMBULE**

Le CLIC est à l'origine un espace d'accueil de proximité, qui conseille, informe et oriente les personnes âgées et leur entourage, ainsi que les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile. Il centralise toutes les informations susceptibles d'intéresser les personnes âgées et les professionnels des secteurs sanitaires et sociaux. Trois missions lui ont été assignées : la proximité, la facilité d'accès aux droits et enfin, un travail en réseau.

Ainsi, de 2003 à 2008 : 9 CLIC ont été créés dans la Manche. Lors de leur mise en place, le statut associatif a été privilégié contrairement à d'autres départements.

En 2008, les CLIC de la Manche élargissent leur public aux personnes handicapées. Jusqu'en 2015, les CLIC avaient donc deux missions :

- Accueillir, informer, orienter : guichet unique de proximité à disposition des publics et de leur entourage. Les CLIC ont une vocation pluridisciplinaire et donnent des informations et des conseils sur tous les aspects de la vie quotidienne des personnes.
- Coordonner et animer des actions collectives d'information et de prévention et développer des réseaux de professionnels et de bénévoles.

Le 12 juin 2015, l'assemblée plénière du Conseil départemental, dans le cadre de l'évolution de la politique départementale reprend aux CLIC la mission d'accueil, d'information et d'orientation et la confie aux Centres Médicaux Sociaux (CMS). Cette démarche a impliqué une reprise du personnel dédié à cette activité.

Fin 2015, le Département conforte les CLIC dans leur rôle de coordination des acteurs locaux dans le champ de la gérontologie, du handicap et d'animation d'actions de prévention.

Depuis sa création, l'Agglomération a apporté son soutien via une subvention aux CLIC Ouest et Nord Est et a soutenu la création d'une seule entité associative, le CLIC du Cotentin, en fusionnant les deux associations portant les deux CLIC présents sur le territoire, et en répondant au souhait de la ville de Cherbourg-en-Cotentin de bénéficier à nouveau de ce service sur son territoire.

Le soutien à ce projet a pu se réaliser grâce à la prise de compétence facultative de l'Agglomération « soutien aux personnes âgées à partir d'actions de coordinations et d'animations menées à l'échelle intercommunale » ; Prise de compétence actée lors du Conseil du 07 décembre 2017, par extension des compétences des anciennes Communautés de Communes.

Au vu du contexte démographique et des enjeux pour le territoire, il est nécessaire de poursuivre le soutien aux missions du CLIC Cotentin qui sont organisées en deux pôles :

- 1 pôle sur les missions CLIC et Administratif,
- 1 pôle L'Espace Ressources en faveur des Aidants à domicile (ERAD).

## **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de formaliser le partenariat entre l'Agglomération du Cotentin et l'association CLIC Cotentin pour développer les missions des deux pôles sur le territoire communautaire :

- Pôle CLIC et Administratif,
- Pôle L'Espace Ressources en faveur des Aidants à domicile (ERAD).

Un avenant annuel à la présente convention précisera le programme d'actions et le financement prévisionnel de chaque pôle.

## **ARTICLE 2 : Engagement de l'Association**

L'association s'engage à :

- Travailler en lien avec l'Agglomération du Cotentin dans le cadre de ses missions,
- Rechercher des co-financements possibles pour le développement d'actions nouvelles.
- Transmettre un compte-rendu financier. Ce compte-rendu financier doit permettre de mettre en perspective les données comptables avec l'activité réalisée par l'association par pôle. Ce document est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif des activités par pôle.
- Transmettre les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier à tout moment sur la demande de la Communauté d'agglomération du Cotentin, l'utilisation des sommes reçues.

Enfin, l'association s'engage à faire mentionner avec le soutien de la Communauté d'agglomération le Cotentin et d'apposer l'identité visuelle de la Communauté d'agglomération sur tous les supports, documents et toutes publications électroniques présentant son activité et ses missions dans le cadre de la convention.

## **ARTICLE 3 : Engagement de la Communauté d'agglomération**

La Communauté d'agglomération s'engage à :

- verser une subvention déterminée par avenant pour chaque pôle à l'association afin de maintenir et développer les missions de l'association.
- Etre présente lors des différents temps de travail demandés par l'association.

## **ARTICLE 4 : Application de la convention**

Les signataires de cette convention se rencontreront régulièrement pour évaluer les actions menées et définir les objectifs futurs de partenariat.

## **ARTICLE 5 : Durée de la convention**

La présente convention d'objectifs est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **ARTICLE 6 : Résiliation**

Dans le cas où l'une des parties ne répondrait pas à ses engagements, la présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie. Cette résiliation se fera par lettre recommandée avec accusé de réception.

**ARTICLE 7 : Compétence Juridique**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Caen.

Fait à Valognes le

Le Président de la Communauté  
d'agglomération,

David MARGUERITTE

Le Président de l'association

François ROUSSEAU

## Avenant n°1

### Association CLIC Cotentin

#### Pôle missions CLIC et Administratif Année 2021

Entre

La Communauté d'agglomération le Cotentin, représentée par son Président Monsieur David Margueritte,

D'une part

L'association CLIC Cotentin, représentée par son Président, Monsieur François Rousseau,

D'autre part,

#### **Préambule**

Les missions du CLIC Cotentin sont organisées en deux pôles :

- 1 pôle sur les missions CLIC et Administratif,
- 1 pôle L'Espace Ressources en faveur des Aidants à domicile (ERAD).

La convention liant l'Agglomération du Cotentin et l'association CLIC Cotentin a pour objet de formaliser le partenariat pour développer les missions des différents pôles de l'association sur le territoire communautaire.

Ainsi, un avenant annuel à la présente convention doit préciser le programme d'actions du chaque pôle ainsi que son financement prévisionnel.

#### **ARTICLE 2 : Programme d'actions**

L'association s'engage à mener les actions suivantes sur l'année 2021 :

	Financement			Lieu	Date de mise en œuvre	Prestataires
	Obtenu	Demande en cours	Montant			
Accompagnement psychologique à domicile		CFPPA Carsat	5 000 €	Secteur Est	sept. 2021 - juin 2022	Sylvie GARDIEN - psychologue
8 réunions d'information et d'échanges sur diverses thématiques		CFPPA	5 000 €	Secteur Est Secteur Ouest Cherbourg	sept. 2021 - juin 2022	à déterminer
Cafés des aidants		IRTS	Financé par le partenaire	Secteur Ouest La Hague Le Vrétot St Sauveur le Vicomte Cherbourg (2 lieux)	sept. 2021 - juin 2022	Philippe LOISEAU - psychologue IRTS Hélène MARAIS - psychologue

	Financement			Lieu	Date de l'œuvre	L'œuvre
	Obtenu	Demande en cours	Montant			
Entretiens individuels de soutien psycho-social		IRTS	Financé par le partenaire	Secteur Ouest Cherbourg	sept. 2021 - juin 2022	Philippe LOISEAU - psychologue IRTS Hélène MARAIS - psychologue
Temps de réflexion éthique pour les PRO		IRTS	Financé par le partenaire	Secteur Ouest Cherbourg	sept. 2021 - juin 2022	Philippe LOISEAU - psychologue IRTS Hélène MARAIS - psychologue
Ateliers Yoga du rire/sophrologie		CFPPA	4 022 €	Valognes	sept. 2021 - juin 2022	Régine BLAS - sophrologue
Initiation Yoga du rire	CFPPA		997 €	Secteur Ouest St Sauveur le Vicomte Barneville/Portbail	juin-21	Estelle REMY - Animatrice Yoga du rire
Initiation Sophrologie	CFPPA		1 000 €	Martinvast Les Pieux	sept. 2021 - juin 2022	Jennifer HUBERT - sophrologue
Salon Bien vieillir ensemble la Hague	CFPPA		2 000 €	Beaumont Hague	oct-21	
Ateliers Initiation Tablettes Numériques	CFPPA		1 700 €	Secteur Ouest	sept. 2021 - juin 2022	EPN - Mon assitant numérique
Atelier Crise sanitaire : Reprendre pied et se projeter dans l'avenir	ASEPT		Financé par le partenaire	Secteur Est	Sept 2021- Décembre 2021	Brain Up
Initiation Ping seniors	CFPPA		600 €	Siouville-Hague	sept. 2021 - juin 2022	Animateurs du club
Installation de chemins lumineux pour éviter les chutes la nuit (seniors avec faibles revenus)	CFPPA		19 926 €	Secteur Ouest	sept. 2021 - juin 2022	Travailleurs sociaux du territoire
Ateliers mémoire	ASEPT		Financé par le partenaire	Secteur Ouest	sept à déc 2021	Christelle COLLEY- animatrice Prévention Carsat
Initiation à la marche Nordique	ASEPT		Financé par le partenaire	Secteur Ouest	sept à déc 2021	animateur certifié de marche nordique
8 Ateliers Litiges/Arnaques	UFC Que choisir		Financé par le partenaire	Secteur Est Secteur Ouest	mai 2021 à décembre 2021	UFC Que Choisir

	Financement			Lieu	Date de l'œuvre	
	Obtenu	Demande en cours	Montant			
Ateliers mal de dos	Mutualité Française		Financé par le partenaire	Sottevast	juin-21	Mutualité Française
Cafés de l'audition	Mutualité Française		Financé par le partenaire	Cherbourg Les Pieux Quettehou	Mai - juin et décembre 2021	Mutualité Française
Seniors, gardez la pêche	Mutualité Française		Financé par le partenaire	Les Pieux	Septembre à décembre 2021	Mutualité Française
Seniors, gardez la pêche	Mutualité Française		Financé par le partenaire	Secteur Ouest	Septembre à décembre 2021	Mutualité Française
Prévention des chutes (dénutrition, posture, sommeil, chaussage des pieds...)		CFPPA/ Mutualité Française	à déterminer	Les Pieux	Septembre 2021 à décembre 2022	à déterminer
Mise en place expérimentation du réseau solidaire Inclusif Ammy	Ammy		Financé par le partenaire	Agglomération Le Cotentin	1er semestre 2021	Ammy
Mise en place expérimentation du réseau Senior-Senior	Senior-Senior			Agglomération Le Cotentin		Senior-Senior

#### Lutte contre l'isolement

Soutien du réseau de lutte contre l'isolement « P'tit Brin de Causette » (Secteur Est)
Soutien du réseau de lutte contre l'isolement « un sourire à votre porte » (Secteur Ouest)
Participation au travail départemental Monalisa : Projet de cartes postales pour les personnes isolées - formation des bénévoles
Atelier en visio ou par téléphone (pour ceux qui ne sont pas équipés d'outils numériques) - secteur Ouest :
Avril 2021 : "Covid 19 : Reprendre pied et se projeter dans l'avenir"
Mai 2021 : "Sommeil "

#### Travail partenarial

Travail avec le CCAS de Cherbourg pour proposer des actions communes
Participation aux actions du Pôle senior de la Hague
Soutien et relance des SAG du territoire
Travail avec les résidences autonomie du territoire
Animation du COPIL « Soutien aux Proches Aidants du territoire de Cherbourg-en-Cotentin » avec les acteurs du médico-social et du paramédical du Territoire de Cherbourg-en-Cotentin
Participation à la préparation du forum « Journée des aidants » avec ACAIS et la Ville de Cherbourg-en-cotentin
Diagnostic de besoin de répit pour les aidants sur le territoire de la Côte des Isles

### **ARTICLE 3 : Engagement financier de la Communauté d'agglomération**

La Communauté d'agglomération s'engage à verser une subvention à hauteur de 77 680 € pour l'année 2021 au titre des actions développées précédemment et au regard du budget prévisionnel ci-après.

DEPENSES	Total	RECETTES	Total
<b>60 - Achats</b>	<b>5 580</b>	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services</b>	<b>500</b>
Prestations de service		Vente de la voiture du CLIC Ouest Cotentin	500
Achats de matières et fournitures	1 280	<b>75 - Subventions d'exploitation</b>	<b>216 680</b>
		Etat	
		Département	75 000
		Communauté d'agglomération Le Cotentin	77 680
Achats marchandises (ordinateurs)	4 300	MSA - fonctionnement	4 000
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>12 950</b>	Conférence des financeurs - actions prévention	40 000
Locations (bureau - photocopieuse - véhicules)	9 000	ARS - actions aidants	10 000
Entretien et réparations maintenance (logiciel)	850	CARSAT - actions aidants	10 000
Assurances (RC association - véhicule)	2 800		
Divers (Documentation - séminaire - formation)	300		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>84 340</b>		
Personnel extérieur à l'entreprise	50 000		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 500		
Publicité, publications (site internet, outils com)	20 590	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	
Déplacements, missions, réceptions	6 600	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
Frais postaux et de télécommunication	2 500	Autres	
Services bancaires	50	<b>76 - Produits financiers</b>	
Divers	100		
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>1 500</b>	<b>77 - Produits exceptionnels</b>	
impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes OPCA	1 500	<b>78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>4 300</b>
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>115 610</b>	Reprise sur amortissements CLIC pour achats ordinateurs	4 300
Salaire	63 821		
Charges sociales + médecine du travail	51 789		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>66 - Charges financières</b>			
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>	<b>1 500</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>221 480</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>221 480</b>

**ARTICLE 7 : Compétence juridique**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent avenant, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Caen.

Fait à Valognes le

Le Président de la Communauté  
d'agglomération,

David MARGUERITTE

Le Président de l'association

François ROUSSEAU